

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLVENT CF-R2**

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP SOLVENT CF-R2

**Art.-No.**

595 9023, 595 9025, 595 9027, 595 9061, 595 9078, 595 9083, 595 9085, 595 9092, 600 0092, 900 0092

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 65  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mentions de danger:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Trichloroéthylène

**Mention**

Danger

**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H350 Peut provoquer le cancer.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP SOLVENT CF-R2

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 2 de 11

#### Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Préparation avec trichloroéthylène

##### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
79-01-6	Trichloroéthylène			> 90 %
	201-167-4	602-027-00-9	01-2119490731-36	
	Carc. 1B, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H350 H341 H315 H319 H317 H336 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

##### Information supplémentaire

Substance SVHC [Règlement (CE) No 1907/2006 Article 57]: Trichloroéthylène

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
- Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

##### Après inhalation

- Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
- En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

##### Après contact avec la peau

- Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP SOLVENT CF-R2

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 3 de 11

#### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin.

Boire immédiatement beaucoup d'eau (si possible une suspension de charbon actif).

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Attention. Risque d'aspiration.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer le cancer.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde et dioxyde de carbone

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### Information supplémentaire

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

Mettre à l'abri les personnes non protégées.

##### Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Pour les secouristes

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLVENT CF-R2**

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 4 de 11

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.  
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

**Pour le nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.  
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec:  
Oxydants  
Poudre d'aluminium  
Métaux alcalins et alcalino-terreux.  
Lessives alcalines

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent de nettoyage

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
79-01-6	Trichloroéthylène	10	54,7		VME (8 h)	
		30	164,1		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLVENT CF-R2**

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 5 de 11

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
79-01-6	Trichloroéthylène	Acide trichloroacétique + trichloroéthanol (/g créatinine)	300 mg/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine

**Conseils supplémentaires**

Donnée non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Douçâtre

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: n.d.

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: - 86,4 °C \*)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition: 87 °C \*)

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.d.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLVENT CF-R2**

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 6 de 11

Point d'éclair:	n.a. **)
<b>Inflammabilité</b>	
solide/liquide:	n.a.
<b>Dangers d'explosion</b>	
Produit non explosif.	
Limite inférieure d'explosivité:	7,9 vol. % *)
Limite supérieure d'explosivité:	90 vol. % *)
Température d'auto-inflammation:	410 °C *)
<b>Température d'inflammation spontanée</b>	
solide:	n.a.
gaz:	n.a.
Température de décomposition:	n.d.
<b>Propriétés comburantes</b>	
Non oxyder.	
Pression de vapeur: (à 20 °C)	77 hPa *)
Densité:	1,46 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	
n.d.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	n.d.
Viscosité dynamique:	0,58 mPa·s
Viscosité cinématique:	n.d.
Durée d'écoulement:	n.d.
Densité de vapeur relative:	4,54 *)
Taux d'évaporation:	n.d.
Épreuve de séparation du solvant:	0 %
Teneur en solvant:	> 90 %

**9.2. Autres informations**

\*) Trichloroéthylène

\*\*\*) Selon les renseignements de la PTB, il n'existe pas de point d'inflammation pour le trichloroéthylène; cependant, des mélanges de vapeur ou d'air s'enflamment sous l'apport plus intensif d'énergie."

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP SOLVENT CF-R2

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 7 de 11

#### **10.4. Conditions à éviter**

Au-dessus de 120°C, une décomposition thermique devient possible.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Les métaux alcalins et alcalino-terreux., Bases., oxydants, Poudre d'aluminium

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

Monoxyde et Dioxyde de carbone

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Trichloroéthylène

DL50/orale/rat: 5400 mg/kg

DL50/cutanée/lapin: > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: 12500 ppm/4h

##### **Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

##### **Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Trichloroéthylène)

##### **Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (Trichloroéthylène)

Peut provoquer le cancer. (Trichloroéthylène)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Trichloroéthylène)

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

##### **Autres informations**

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:

Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

Danger d'œdème pulmonaire.

Le contact avec la peau ou l'inhalation des solvants contenus dans ce produit peuvent provoquer une irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP SOLVENT CF-R2

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 8 de 11

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Trichloroéthylène

CL50/Pimephales promelas/ 96 h = 42,4 mg/l

CE50/Daphnia magna/48 h = 47 mg/l

CE50/Algue/96 h = 420 mg/l

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Trichloroéthylène

Biodégradabilité (OCDE): 2,4% (14 d) [OCDE 301C]

Difficilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Trichloroéthylène

A cause du Po/w faible il est possible de supposer un faible potentiel bioaccumulateur. (Log Pow: 2,53)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Trichloroéthylène

Mobilité élevée dans les sols.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pollue fortement l'eau

### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

#### L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLVENT CF-R2**

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 9 de 11

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1710
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TRICHLORÉTHYLÈNE, SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1 
Code de classement:	T1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1710
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TRICHLORÉTHYLÈNE, SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1 
Code de classement:	T1
Dispositions spéciales:	802
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1710
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TRICHLOROETHYLENE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1 
Marine polluant:	No
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E1

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLVENT CF-R2**

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 10 de 11

EmS: F-A, S-A

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 1710  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TRICHLOROETHYLENE SOLUTION  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2 L  
Passenger LQ: Y642  
Quantité exceptée: E1  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 655  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 663  
IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
Trichloroéthylène

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 75

2004/42/CE (COV): > 90 %  
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**Information supplémentaire**

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP SOLVENT CF-R2

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: 00156-0519

Page 11 de 11

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*